

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS

TRAVAUX DE RÉFÉCTION DE LA DIGUE OUEST DU PORT DE LA COUDOULIÈRE COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

L'arrêté préfectoral autorisant, au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, la commune de Six-Fours-Les-Plages à entreprendre les travaux de réfection de la digue ouest du port de La Coudoulière a été signé par Monsieur le préfet du Var le 3 avril 2018.

- Les travaux consistent à :
- Réappareiller les blocs en place du musoir et les compléter ;
 - Déposer la carapace existante de la digue ouest et la reconstituer avec des enrochements de 3 à 5 tonnes ;
 - Créer une butée au pied de cette digue ;
 - Déposer la carapace existante de la digue du parking et la reconstituer avec des enrochements de 1 à 3 tonnes ;
 - Entretenir les ouvrages hydrauliques existants.
- Le dossier sur l'opération autorisée est mis à la disposition du public :
- En mairie de Six-Fours-Les-Plages ;
 - Dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer - délégation à la mer et au littoral - 244, avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon, pendant deux mois à compter de la publication de l'arrêté.
- Cet arrêté préfectoral sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et consultable sur son site internet.

CONVOCATIONS AUX A.G.

TERRES DE MER

Union de Sociétés Coopératives Agricoles à capital variable
Numéro d'agrément 2759
Siège social : 270 RD 98, la Foux, 83580 Gassin
RCS Frejus 438 746 018 (2001D185)

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de «TERRES DE MER», Union de Sociétés Coopératives Agricoles, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 25/05/2018 à 16 h, au restaurant «Le Provençal» à Giens (113, place St-Pierre, Hyères), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/05/2017 ;
- Rapport moral et financier du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2017 et du budget 2018 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs.

La Présidente.

LES MAITRESVIGNERONS de la Presqu'île de SAINT-TROPEZ
Siège social : 270 RD 98, la Foux, 83580 Gassin.
Agrément 83324A - Siret 596 580 084 00017

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 25 mai 2018, les associés coopérateurs de la S.C.A. «LES MAITRESVIGNERONS de la Presqu'île de SAINT-TROPEZ», sont convoqués en assemblée générale ordinaire, à 10 h 30, au restaurant «Le Provençal» à Giens (113 place St-Pierre, Hyères), pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des Procès Verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2017 ;
- Rapport du Directeur et présentation des comptes annuels 2017 ;
- Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directeur ;
- Rapports du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2017 et quitus aux Membres du Conseil de Surveillance ;
- Affectation des résultats de l'exercice social 2017 ;
- Renouvellement des membres sortants du Conseil de surveillance ;
- Enveloppe destinée à indemniser les membres du Conseil de surveillance ;
- Constatation des variations du capital social.

La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 avril 2018, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination Sociale : LE PALACE ;
- Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ;
- Capital social : 200 € ;
- Siège social : 83 rue des Iles d'Or, 83600 FREJUS ;
- Objet social : Restauration sur place et à emporter, salon de thé, vente d'accessoires ;
- Président : M. Zied BEN ALI demeurant Les 4 saisons bât 7/2 av André Sakharov, 83600 FREJUS ;
- Clause d'agrément : décision unanime des associés présents ou représentés ;
- Clause d'admission : être actionnaire, 1 voix par action ;
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FREJUS ;

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2017 au tarif de base de 4,15 € HT pour le Var.

GRUPE
nice-matin

ANNONCES LÉGALES

Pour vous accompagner
dans vos publications

Tél. 04 93 18 71 49
legales@nicematin.fr



AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 avril 2018, le préfet du Var a prescrit et organisé, au titre du code de l'environnement, une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réfection de la grande jetée de la base navale de Toulon, présentée par le ministère des armées, établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.

Ouvrage de protection de la rade de Toulon contre la houle, la grande jetée est très dégradée et ne remplit plus son rôle de brise-houle. Elle nécessite une réfection, objet de la présente enquête publique.

Le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 28 février 2018, sera déposé Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, 244 boulevard de l'Infanterie de Marine à Toulon, siège de l'enquête, pendant 34 jours, du 2 mai 2018 au 4 juin 2018 afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h, 15 h 30 le vendredi. Le public pourra également consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var - Boulevard du 112^e régiment d'infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon CEDEX (adresse postale) ou par voie électronique en utilisant le formulaire "contact" sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Christian GUICHARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public dans les locaux de la DDTM du Var les jours suivants :

- Mercredi 2 mai 2018 : 9 h - 12 h - Lundi 14 mai 2018 : 14 h - 16 h
- Lundi 28 mai 2018 : 9 h - 12 h - Jeudi 31 mai 2018 : 14 h - 16 h
- Lundi 4 juin 2018 : 14 h - 16 h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de Godefroy Coquelet (Tél. : 04.22.42.55.06), représentant le responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'ensemble du dossier sur le site internet des services de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Toulon, en préfecture du Var (DDTM du Var, Service Aménagement Durable) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.

Le Ministre des Armées accordera ou refusera l'autorisation au titre de la loi sur l'eau par voie d'arrêté.



VILLE DE TOULON - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 19 avril 2018, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décide de l'ouverture d'une enquête publique pour la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon. Cette enquête se déroulera du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 inclus, soit pendant 32 jours, en l'Hôtel de Ville, 9^{ème} étage.

Les modifications soumises à enquête publique sont les suivantes :

- Emplacements Réservés : suppressions totales, suppressions partielles, créations et modifications ;
- Enrichissement et actualisation de l'inventaire patrimonial et paysager ;
- Ajustement et assouplissement du règlement et notamment l'intégration de nouvelles prescriptions réglementaires liées à la traversée souterraine de Toulon ;
- Intégration des données relatives aux mises à jour n°7 et 8 du PLU ;
- Intégration de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU ;
- Rectification des contradictions relevées dans certains documents écrits et graphiques du PLU et précisions diverses.

Le projet de modification n°4 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale (décision n°CU-2017-93-83-17 du 21 décembre 2017 de l'Autonité Environnementale).

Toute information concernant le dossier et l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Direction du Développement Urbain - Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83056 TOULON CEDEX.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera tenu à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 9^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique «Mon Toulon Pratique», Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur Roger HARRANG, Chef de subdivision des autoroutes non concédées à la DDE du Var en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision du 4 avril 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des observations et propositions pourront être formulées sur un registre ouvert à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit au Commissaire-Enquêteur, en Mairie de Toulon ;
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Enquête publique pour la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de Toulon - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON CEDEX
- par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : procedureplu@mairie-toulon.fr

En outre, Monsieur Roger HARRANG, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 22 mai, 4 juin et 22 juin 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30 au 9^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et celles reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête en l'Hôtel de Ville, Direction Générale Aménagement et Développement, Direction du Développement Urbain, Service Etudes et Planification, 9^{ème} étage, et sur le site internet de la commune (www.toulon.fr, Rubrique «Mon Toulon Pratique», Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Hôtel de la Métropole, 107 Boulevard Henri Fabre, CS 30536, 83041 Toulon Cedex 9, 2^{ème} étage, Service Planification.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération.

Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies annexes aux lieux habituels, à la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique «Mon Toulon Pratique», Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée
Le Vice-Président délégué
Robert CAVANNA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE (CCPF)
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE FAYENCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté communautaire en date du 11 avril 2018, le Président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fayence.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Fayence, couvrant les communes de Bagnols en Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes est soumis à enquête publique.

Le SCoT est un document de planification stratégique intercommunale déterminant un projet de territoire. Ce dernier vise à mettre en cohérence sur un territoire déterminé, l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de commerce et d'environnement.

Le projet de SCoT du Pays de Fayence vise notamment à prendre en compte les nouvelles dispositions législatives et jurisprudentielles tout en intégrant les nouvelles données statistiques démographiques, géographiques et urbaines nécessaires pour mettre en cohérence et coordonner les politiques précitées, à mettre en cohérence ses objectifs avec les documents de rang supérieur, à préserver les espaces naturels et à maintenir la biodiversité, à développer des activités économiques et enfin à identifier des espaces où les communes devront analyser les capacités de densification et de mutation.

Par décision N°E18000020/83 en date du 26 mars 2018, Madame Danielle BRUNET - CAVO, Adjoint Administratif Territorial, a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Toulon comme Commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mercredi 2 mai 2018 9 h à lundi 4 juin 2018 inclus à 17 heures, soit pendant une durée de 34 jours consécutifs. Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Fayence sera ouvert le lundi 7 mai, le mercredi 9 mai et le vendredi 11 mai 2018.

À l'issue de la présente enquête publique, le SCoT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CCPF.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ouverts à cet effet dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture indiqués :

Au siège de la CCPF, Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 à TOURETTES à savoir du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf les mardi 8 mai et jeudi 10 mai, jours fériés.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : CCPF, à l'attention de Madame le Commissaire enquêteur, Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 - CS 80106 - 83440 TOURETTES.

Ou par courriel à l'adresse suivante : [HYPERLINK \"mailto:SCOT-enquete-publique@cc-paysdefayence.fr\" SCOT-enquete-publique@cc-paysdefayence.fr](mailto:HYPERLINK \) ouverte du mercredi 2 mai 2018 à 9h jusqu'au lundi 4 juin 2018 à 17h.

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale au siège de la CCPF, les courriers doivent arriver au plus tard le lundi 4 juin 2018 à 17 heures jour de clôture de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la CCPF à l'adresse suivante : <http://www.wcc-paysdefayence.fr/>

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique au siège de la CCPF à l'adresse précitée, aux jours et heures d'ouvertures au public, à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h, sauf les mardi 8 mai et jeudi 10 mai, jours fériés.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Au siège de la CCPF, Le Mas de Tassy - 1849 RD 19 à TOURETTES :
le mercredi 02 mai 2018 de 9 h à 12h30 et de 14 h à 16 h
le mardi 15 mai 2018 de 9 h à 12 h 30
le jeudi 24 mai 2018 de 14 h à 17 h
le mardi 29 mai 2018 de 9 h à 12 h 30
le lundi 4 juin 2018 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Les observations et propositions de la population seront accessibles sur le site internet suivant : <http://www.wcc-paysdefayence.fr/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique au siège de la CCPF, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique. La personne devra adresser sa demande auprès de Madame BAUJON Nathalie, Responsable du Service Urbanisme - Aménagement, au siège de la CCPF ou par téléphone au 04 94 76 02 03 ou par courriel à l'adresse suivante : [HYPERLINK \"mailto:SCOT-enquete-publique@cc-paysdefayence.fr\" SCOT-enquete-publique@cc-paysdefayence.fr](mailto:HYPERLINK \). Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées également auprès de Madame Nathalie BAUJON.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la CCPF et dans les Mairies des neuf communes concernées, à savoir Bagnols en Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par les Mairies des documents.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet du siège de la CCPF.

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

MODIFICATION

SCI DU COLOMBIER

Société Civile Immobilière au capital de 15 244 €
Siège social : 79, chemin du Passet 13016 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE 348 598 715

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social au Parc d'Activités de Signes, 283, av de Copenhague 83870 SIGNES et de nommer en qualité de Gérant, M. Marc LLORET, 12 av Elsa Tiolet 13008 MARSEILLE à compter du 20 juin 2016.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au R.C.S de TOULON.

Maitre Agnès BILLET-LORCA

Notaire à Pignan (34570)
17, avenue du Général-de-Gaulle

AVIS

Société : « OLISAJAF »,
Société civile au capital de 291.600,00 €,
Siège social (ancienne adresse) : quartier Barbaroux, 83170 Brignoles,
RCS Draguignan n°493859 409

Suivant acte reçu par Me BILLET-LORCA, notaire à Pignan, le 18 mars 2017, les associés de la société OLISAJAF, société constituée pour une durée de 99 ans à compter du 18 janvier 2007, ayant pour objet l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers ou de toutes parts de société, d'un capital de 291.600,00 €, dont le gérant est Mme Nicole VINCENTI, demeurant à Marseille (13007), 40, rue Alfred-Musset, ont :

- Décidé de transférer, à compter du 18 mars 2017, le siège social du quartier Barbaroux, 83170 Brignoles, au 40, rue Alfred-Musset, 13007 Marseille et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Draguignan et sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille.

Pour avis.